

1)Concernant la place haute :

Il manque mon intervention sur la demande d'envisager de créer un espace jeu pour les enfants de la commune et de l'inclure dans le projet de la place haute , soit au niveau de la place ou au niveau du terrain racheté par la mairie à coté de la place basse, car aucune structure de jeu existe pour les enfants sur notre commune.

2) Concernant la réponse de Mme Daubrége à la question de l'administré :

1* Il ne fait pas mention de l'intervention de Madame Lemaire qui a précisé :

« De toute façon, on a pas à répondre à ce type de question, on fait ce que l'on veut, on a pas à se justifier. »

2* Il ne fait pas mention de ma question posée pour le nombre d'aînés présents lors de la réception du repas des aînés. La réponse a été 102 personnes sans autre précision. 102 aînés ?? ou faut-il retirer le nombre des élus présents et leur conjoint ?

2) Concernant l'intervention de Mme Lemaire sur le ALSH .

Il serait bien de mettre la question posée par l'administré comme vous l'avez fait plus haut pour la réponse de Mme Daubrége.

Question d'administré : « Un enfant a été oublié dans le presbytère lors du dernier ALSH, des produits dangereux utilisés mettant hors service le revêtement de la salle des sports ...

Quelles mesures sécuritaires sont mises en place pour éviter que ces situations dangereuses se répètent ? »

Il est noté :

1* je ne comprends pas pourquoi, monsieur Sueur, vous dénoncez ce fait sans que je puisse exposer le bilan au préalable.

Merci de retirer cette phrase car Monsieur Sueur ne dénonce rien, c'est une question d'administré que l'on m'a demandé de poser, donc il convient de reformuler la phrase. Les accusations à tort, n'ont pas lieu d'être.

2 * D'ailleurs votre critique n'est pas juste.....

Merci de modifier, ce n'est pas « ma » critique comme vous le dénoncez mais un fait relaté par un administré.

3 *En ce qui concerne votre remarque sur notre adjointe administrative.....

Mettre la question à laquelle madame Lemaire répond .

Question : « La chargée de communication a laissé le site de la mairie dans cet état, (voir compterendu du 6 avril 2021), en passant la main à Ludivine ». Les explications de gestion du site ont-elle été transmises ?

La question demande simplement si Madame Lemaire a pris le temps de former Mme Wattiez pour pouvoir s'occuper du site. Car sans explication, il est pratiquement impossible de pouvoir gérer ce site et de s'en occuper. Cette question ne remet pas en cause le travail de Mme Wattiez.

Il serait bien également de faire mention que madame Lemaire a reconnu avoir délaissé le site comme elle l'a précisé en réunion.

4 * nous allons revenir au mercredi 16/10/2019 à 11h00.

Je répète qu'il s'agit d'une question d'administré. J'ai laissé Mme Lemaire déverser sa haine à mon égard. J'ai demandé ensuite de m'exprimer sur les causes de ce qui a pu se passer comme j'avais essayé de le faire lors de cette réunion du 16/10/2019, mais Madame Lemaire monopolisant la parole n'a pas voulu m'entendre. J'ai redemandé une réunion en face à face avec Monsieur le maire pour qu'il puisse avec le son de cloche des deux parties.

Je demande donc lors de ce conseil à répondre à Madame Lemaire à la fin de sa plaidoirie.

Monsieur le Maire répond que nous avons abordé cela lors de notre entretien post réunion du 16/10/2019 et que ce n'est pas nécessaire de revenir dessus.

Je demande que ces paragraphes soient enlevés ou que l'on mette également mes explications sur l'histoire du four à pain abordées lors notre discussion après la réunion du 16-10/2019. Monsieur le Maire a laissé parlé Mme Lemaire sans qu'il y ait d'explication ou de défense possible.

Si la volonté est de laisser ceci en l'état, je donnerais toutes les explications au prochain conseil en présence de tous comme Mme Lemaire s'est permise de le faire à mon encontre.

5 * De plus, vous deviez et c'était précisé dans le compte rendu du conseil municipal, publié le Petit Rémy en Décembre 2019.....

Il serait bien de préciser, si vous ne retirez pas ces paragraphes que j'ai donné ma démission et que je n'avais pas reçu tous les éléments pour effectuer ce travail lorsque j'ai donné ma démission. De plus, la municipalité était au courant que mon ordinateur était en panne début décembre et que je partais dans ma famille pour les vacances de Noël.

7 * Vous confirmez qu'elles émanent de vous seul.

Ces questions ont été envoyées, comme précisé lors de ce conseil municipal, à Monsieur Mouillière et Madame Flamme. Aucun retour de leur part, ni demande pour retirer, modifier ou ajouter d'autres questions. Les questions ont été envoyées à la mairie après cet échange.

Concernant les questions d'administrés, la question ne se pose pas car nous ne faisons que remonter les questions des personnes.

3) Questions diverses :

1* Merci de faire figurer l'intégralité des questions auxquelles nous et nos administrés n'avons pas eu de réponse. Car Monsieur le maire déclare « qu'il ne s'agit pas de questions mais plutôt de critiques ». Il serait bien que nos administrés puissent voir les questions pour juger de cette affirmation.

Liste des questions non abordées et ne figurant pas sur le compte rendu :

« Question 3) Concernant la dangerosité de la cité Verlaine mise en avant lors du conseil de Janvier 2018. Monsieur Lemoine nous avait informé que rien avait été envisagé ! . Qu'en est-il après la réunion du 30 avril 2021 ?

Question 4) Le compte rendu du conseil d'école montre des problèmes sécuritaires pour les enfants dans le nouveau bâtiment de l'école depuis son ouverture, de même qu'au presbytère et dernièrement dans la cour de l'école où un enfant est passé à travers la planche qui recouvrait une bouche d'égout.

Ou en est-on au niveau de toutes ces mesures sécuritaires ? La mairie estime-t-elle que tout est sous contrôle et sans danger ? »

« Questions d'administrés :

Question 1) Le fleurissement et l'entretien de la commune est quasi inexistant :

- Quelques plantations dans des parterres bien vides
- Des parterres très rarement désherbés et simplement fait à la débroussailluse,
- Des trottoirs désherbés bien souvent si une manifestation ou une commémoration a lieu.

Quelle est la position de la municipalité sur ce point pour remédier à ce problème ?

Question 2) Le rond point du centre village est en permanence occupé par des publicités qui sont là depuis de nombreux mois. Nous comprenons une publicité temporaire lors de manifestations.

La municipalité compte-t-elle remédier à cette pollution visuelle permanente ?

Question 4) A quel stade est le projet des feux intelligents ?

Question 6) Le paiement TIPI/Payfip de la dgfip sera obligatoire d'ici quelques temps. Véritable service pour les parents qui pourraient payer la cantine et la garderie sans passer par la mairie (gain de temps pour les employés administratifs , plus besoin de faire l'appoint et plus de manipulation d'argent en période covid).

La mairie compte-t-elle adhérer dès maintenant à ce type de service pour ses administrés ?

2* Monsieur le maire dit « Je vous rappelle que vous êtes un conseiller municipal, vous êtes au sein de la municipalité. A l'avenir, il faudra revoir la formulation car c'est de la provocation pure et simple. ».

Cette remontrance concerne les questions des administrés qui souhaitent avoir une réponse de la municipalité à leurs interrogations . Je comprends que leurs questions puissent être dérangeantes et interprétées comme de la provocation, je n'y peux rien, c'est votre ressenti.

Je n'ai jamais dit que je ne faisais pas parti de la municipalité.